

ANNEXE 1

Plan de prévention relatif aux déplacements d'un agent de l'Éducation Nationale (CSA 58)

L'agent :

Nom : Prénom :

Discipline enseignée :

Situation administrative de l'agent :

- Titulaire en service partagé
- Contractuel en service partagé
- TZR en service partagé sur plusieurs établissements
- TZR en remplacement de courte ou moyenne durée

Cachet de l'établissement de rattachement

La mission :

Date de début de la mission : Date prévisible de fin :

Etablissement d'exercice 1 :

Etablissement d'exercice 2 :

Etablissement d'exercice 3 :

Emploi du temps* de l'agent pendant la mission (à annexer à ce document)

**L'emploi du temps mentionne clairement :*

- les délais de route et le temps de repas ;

- le temps de préparation pour certaines disciplines lorsque l'agent doit se déplacer dans plusieurs établissements au cours d'une même journée.

L'agent participera aux réunions pédagogiques de l'établissement suivant :

L'agent participera aux rencontres parents enseignants de l'établissement suivant :

Date de réalisation du plan :

Nom et signature de l'agent :

Nom et signature des chefs d'établissement (préciser le coordonnateur) :

Document à renvoyer au conseiller de prévention départemental sst-cp58@ac-dijon.fr

- **pour le 15 septembre** pour les services partagés connus à la rentrée
- **tout au long de l'année** pour les services partagés mis en place après la rentrée